

## *Duo KORMAK*

*Didier Lasserre batteur Ly Thanh Tiên danseur-poète*  
*Écrits d'Antonin Artaud*



Festival Luisances 2006 Photo : Christophe Mevel

Le duo *KORMAK* est né d'une passion commune pour les écrits et les dessins d'Artaud.

Un duo comme peut-être l'aurait imaginé Artaud : «*xylophonies vocales sur xylophone instrumental*»; cris, bruits, chants, batterie, métaux, bols, rouleaux de papier; c'est comme si «*des plaques de corps*» matérialisés entraînent en *mouvement* et en *percussion* pour créer un dialogue total entre son et mot, à travers une mise en espace dans un lieu réel, des gestes corporels et musicaux; ou plutôt des actions de «*corps sans organes*».



Studio 106 France-Musique 2008 Photo : Guy Sitruk

Plus qu'une forme, c'est une énergie à l'œuvre, ignorante, indisciplinée, vibratoire, pourvu seulement que *«tout soit rangé à un poil près dans un ordre fulminant.»*

**KORMAK** s'infiltré partout :

-dans des locaux vides du Centre d'Art Contemporain de Brest (***Festival Luisances 2006***)

-dans une *tournée 2008 en Patagonie* avec pour seuls témoins la nature et les êtres vivants rencontrés

-dans une radio (***France-Musique 2008***).

*«des membres qui fassent acte»*

*«sous l'action d'une terrible danse à qui on n'a pas encore fait donner épidémiquement tous ses fruits»*

Durée de KORMAK : 45 minutes

Aucune sonorisation. Éclairage général. En intérieur ou extérieur.

Documents disponibles : ce dossier + 1 CD audio (à la demande)

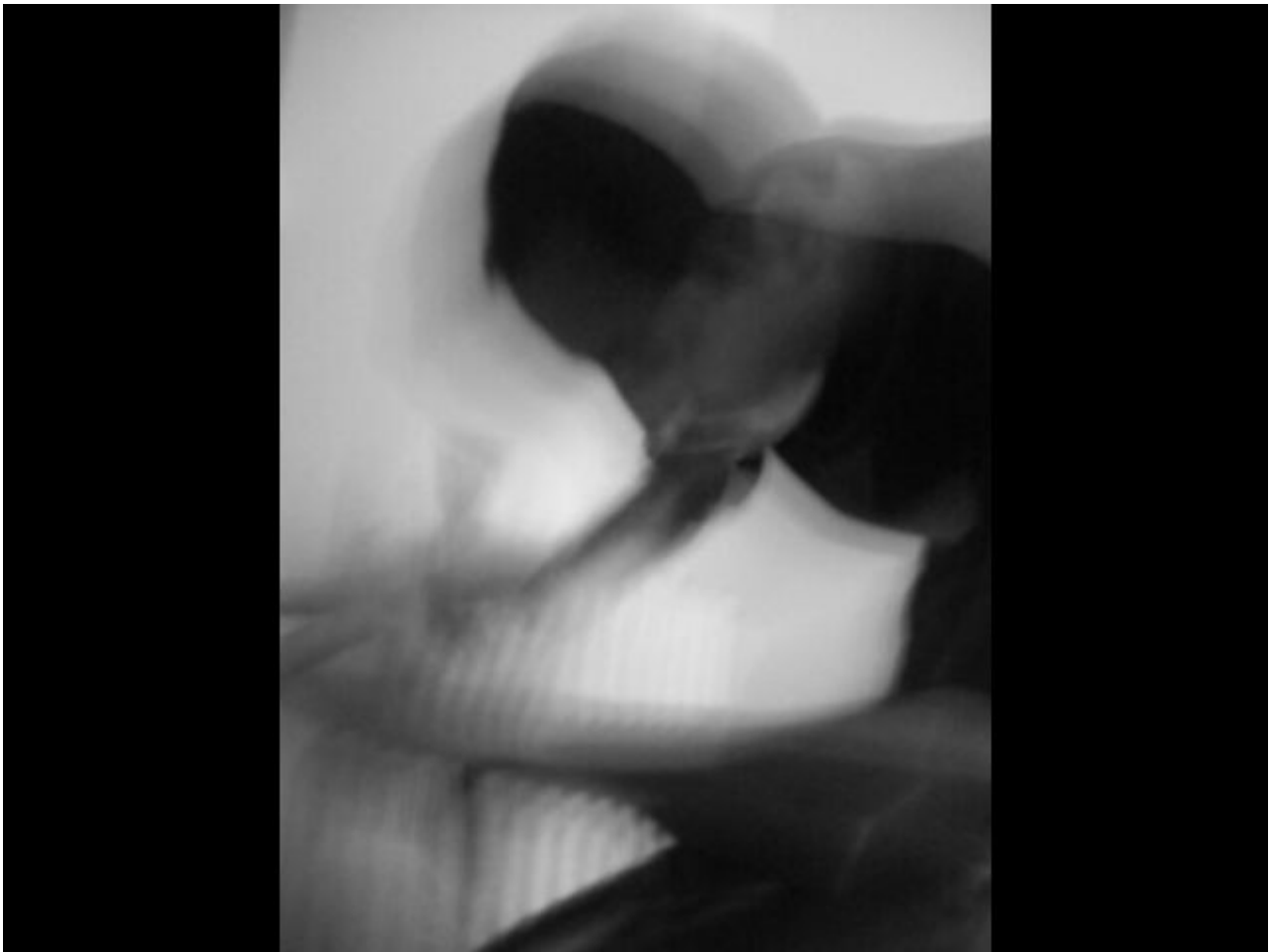


Photo : Marian Nur Gonin

Pour nos *bios*, veuillez consulter :

<http://didierlasserre.free.fr/>

<http://lythanhtien.ifrance.com/>

*Adresses :*

*Didier Lasserre*

16 rue Poulet

75018 Paris

Tél : 01 42 51 23 67

E-mail : [didierlasserre@free.fr](mailto:didierlasserre@free.fr)

*Ly Thanh Tiên*

3 Hameau des Sorbiers

31520 Ramonville-Saint-Agne

Tél : 05 61 73 55 21

E-mail : [lythanh.tien@aliceadsl.fr](mailto:lythanh.tien@aliceadsl.fr)

*Budget*

- 2 salaires de *400 euros nets par artiste et par représentation* (les 2 déclarations de salaires sont à la charge de l'organisateur)
- frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture, également à la charge de l'organisateur